

CONSEIL DE L'UFR

PROCÈS-VERBAL de la séance du 12 juin 2024

La séance est ouverte à 10 h 30 sous la présidence de Madame Christiane Forestier, Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

Présents :

Collège A	Collège B	Collège étudiants	Collège BIATSS
Florence Caldefie-Chezet Olivier Chavignon Christine Courteix-Rausch Vincent Gaumet Valérie Livrelli Benoît Maunit	Christine Archimbaud Marie-Ange Civiale Eric Debiton Caroline Decombat Catherine Felgines Paul Rouzaire Chantal Savanovitch Valérie Weber Eric Wersinger	Marc Ferlut Pierre Pradeleix Clara Yassine <i>Maialen Labazuy</i>	Marie Line Esbraire Alexine Vignal

Personnalités extérieures
Tanguy Chapuis Philippe Ossédat

Excusés :

Collège A	Collège B	Collège étudiants	Personnalités extérieures
Erick Beyssac (procuration) Pascale Gueirard (procuration) Laurence Terrail (procuration) Stéphane Walrand	Philip Chennell (mobilité)	Yahia Hedi Ben Hadj Hannah Grandjean Benoît Laury Romane Perget Mathilde Rey	Jacqueline Godard Mireille Jouannet-Romaszko Dominique Lalle

Collège BIATSS
Alexis Bred (procuration)

*

ORDRE DU JOUR :**1° - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Une précision est apportée au point 4 de l'ordre du jour : *Les élus étudiants ont grandement participé à la lecture critique de la charte éthique et déontologique.* Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 ainsi complété est adopté à l'unanimité.

2° - CO-PORTAGE MASTER 2 BIOLOGIE SANTÉ

Mme le Doyen-Directeur présente la demande de co-portage du Master Biologie Santé.

Partenariat :

UFR de Biologie (composante porteuse à titre principal)

UFR de Médecine et des Professions paramédicales

UFR de Pharmacie

Trois parcours dans l'année M2 :

Biologie intégrative et physiopathologies porté par Laurent Morel

Nutrition, Health, Mobility porté par Corinne Malpuech-Brugère

Produits, Santé, Innovation porté par Nicolas Goncalves-Mendes, Emmanuelle Lainé

Mme le Doyen-Directeur souhaite une reconnaissance officielle de ce co-portage. Plusieurs enseignants de l'UFR de Pharmacie sont impliqués dans cette mention et notamment dans le parcours PSI demandé en alternance.

La direction de la formation de l'UCA a autorisé les contrats de professionnalisation à la rentrée prochaine avec l'objectif d'ouvrir en apprentissage en septembre 2025.

Questions/réponses

Valérie Livrelli : pourquoi ce co-portage est-il demandé spécifiquement en M2 ?

Doyen : la demande de co-portage est pour l'ensemble de la mention du Master Biologie Santé.

Directrice Administrative : précise que l'accréditation a été donnée aux UFRs de Biologie et de Médecine alors que le co-portage implique les trois UFR.

Tanguy Chapuis demande si les UE du master sont en anglais.

Mme le Doyen-Directeur précise que cela ne concerne que les UE du parcours *Nutrition, Health, Mobility (Graduate track)*, ce qui pose un problème car le niveau d'anglais des étudiants paraît insuffisant.

Valérie Livrelli : pour ma part j'ai noté un progrès incroyable.

Elus étudiants : à priori il y a de bons résultats au TOEIC même si cela ne prouve pas toujours de bonnes compétences en anglais.

Valérie Livrelli : c'est toutefois un bon indicateur sur le marché du travail.

La demande de co-portage et l'ouverture du parcours PSI en alternance sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme le Doyen-Directeur félicite Emmanuelle Lainé et Nicolas Goncalves pour leur très grande implication.

3° - FORMATION CONTINUE

Mme le Doyen-Directeur présente :

- **la demande de renouvellement du Diplôme Universitaire de Santé et Environnement** porté par Marie-Pierre Sauvant-Rochat, Professeur, responsable pédagogique.

Une remarque est faite par les élus étudiants : le nombre minimal d'inscrits sur la plaquette ne correspond pas au document présenté en séance.

Mme la Directrice Administrative interroge le service de la formation continue qui lui confirme qu'il faut prendre en compte 14 FC ou 27 FI.

Quelques modifications ont été apportées à la demande de renouvellement *cf. tableau ci-dessous* :

RENOUVELLEMENT	OBJET DE LA DEMANDE
Renouvellement sans modifications substantielles	I) Autres renseignements Niveau de la formation : 1 ^{er} cycle (ouvert aux IDE) Public visé : ajout des étudiants en Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée et des étudiants en 2 nd cycle des Etudes de Santé En plus de la VAP, ajout de la formation attestante pour les publics ne disposant pas des pré-requis comme les préparateurs en pharmacie. Tarif : 1 560€ Augmentation du tarif de 10% à la demande de l'Université soit 1 760€ pour le tarif plein et 880€ pour le tarif étudiant. Nombre minimal d'inscrits (FI-RE/FC) pour ouverture de la formation : 14 FC ou 27 FI Changement du début de formation : en novembre (au lieu de janvier) II) Equipe pédagogique Mise à jour de la liste des intervenants.

Question/réponse

Christine Courteix-Rausch : l'augmentation des tarifs est-elle applicable à tous ?

Directrice Administrative : l'augmentation concerne les Diplômes Nationaux ainsi que les Diplômes Universitaires.
 Mme Florence Caldefie-Chezet demande si l'augmentation des tarifs porte également sur les formations courtes.
 Mme la Directrice administrative précise que ces formations ne sont pas impactées.

Le demande de renouvellement du Diplôme Universitaire Santé et Environnement est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- la demande de Mme Bénédicte Péreton, Maître de conférences associée, pour la création d'une formation courte « Eczéma atopique et urticaire : diagnostic et traitements »

Cette formation permettra aux pharmaciens d'officine de mieux connaître ces pathologies et leurs traitements, notamment l'utilisation des dermocorticoïdes, et de mieux orienter le patient.

Questions/réponses :

Valérie Livrelli : il serait intéressant que cette formation soit étendue aux pathologies cutanées les plus fréquentes (piqûre d'insectes, punaises de lit...)

Doyen : La formation est ciblée sur deux pathologies importantes, mais la présence de deux cliniciennes permettra de répondre aux éventuelles autres questions des participants.

Marc Ferlut : le dossier de candidature en ligne n'est pas actif.

Directrice Administrative : le dossier sera actif dès la formation validée par les membres du Conseil de l'UFR.

Mme le Doyen-Directeur précise qu'une demande d'agrément Développement Professionnel Continu (DPC) est en cours. M. Chapuis précise que l'agrément DPC n'est pas suffisant pour la reconnaissance des formations effectuées par les pharmaciens d'officine. Il faut également de l'EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles). Mme Gaëlle Robert précise que l'APP (Analyse des Pratiques Professionnelles) se fait dans la formation mais que l'EPP doit se faire sur le terrain de soin et ne pourra pas être effectuée à la faculté. Elle souligne que les critères de l'ANDPC pour l'attribution de l'agrément ne sont pas connus et peuvent changer d'une demande à une autre. Toutefois une formation peut ne pas avoir l'agrément DPC et ouvrir quand même. Par ailleurs, si le DPC est refusé (l'avis est transmis au plus tard un mois avant l'ouverture prévue de la formation), le dossier de demande repart pour 3 mois.

David Balayssac : attention : pour la constitution du dossier DPC : bien que l'on fasse de l'APP il faut noter EPP.

Cette formation est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

PUBLIC VISE	OBJECTIFS	VOLUME HORAIRE	EFFECTIF	TARIFICATION
Pharmaciens	<p>OBJECTIF DE LA FORMATION : Répondre aux questions soulevées à l'officine concernant deux pathologies cutanées : eczéma atopique et urticaire pour assurer une prise en charge adéquate : description des manifestations cliniques chez l'adulte et l'enfant, éléments de diagnostic, traitements adaptés, accompagnement et orientation du patient.</p> <p>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les signes cliniques évocateurs d'eczéma atopique et d'urticaire • Orienter le patient en fonction des informations recueillies • Maitriser les conseils sur les préparations à base d'émollients et de probiotiques • Connaitre les modalités d'utilisation des traitements à base de dermocorticoïdes et d'antihistaminiques 	Session de 6h réparties comme suit 2h en distanciel + 4h en présentiel	Min : 6 Max : 12	Tarif Unique 600 €

- la demande de Mme Christiane Forestier, Professeur, pour la création d'une formation courte « Prise en charge des angines et des cystites à l'officine » afin d'appliquer la nouvelle réglementation (en attente de parution officielle) qui précisera les nouvelles missions du pharmacien d'officine (prescription).

Question/réponse :

Tanguy Chapuis : doit-on plutôt parler de dispensation protocolisée ou de prescription ?

Doyen : nous n'avons pas la main sur cet aspect, et nous appliquerons la terminologie des textes ministériels.

Cette formation, dont le DPC a été demandé, sera néanmoins ouverte lors de deux sessions à l'automne 2024, et éventuellement d'autres en 2025.

PUBLIC VISE	OBJECTIFS	VOLUME HORAIRE	EFFECTIF	TARIFICATION
Pharmaciens	<p>OBJECTIF DE LA FORMATION : Répondre aux enjeux du bon usage des antibiotiques dans 2 situations concrètes à l'officine : angine et cystite chez la femme de 16 à 65 ans. Elargissement des compétences des pharmaciens d'officine à délivrer des antibiotiques pour les cystites et angines dès lors que l'origine bactérienne a été confirmée par un test diagnostique positif et un entretien avec le patient.</p> <p>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les signes cliniques évocateurs des angines et des cystites • Vérifier les critères d'éligibilité du patient et l'orienter en fonction des informations recueillies • Connaître des textes législatifs qui encadrent la réalisation à l'officine du TROD Angine et des tests urinaires • Organiser les conditions techniques du TROD angine et du Test Urinaire • Réaliser le prélèvement oropharyngé, le test urinaire • Prescrire une antibiothérapie adaptée (amoxicilline, fosfomycine), sécuriser la délivrance d'antibiotiques • Tracer l'intervention 	<p>Session de 6h réparties comme suit :</p> <p>2h en distanciel + 4h en présentiel</p>	<p>Min : 6 Max : 12</p>	<p>Tarif Unique 600 €</p>

Questions/réponses :

Tanguy Chapuis demande comment la diffusion de ces formations sera réalisée. Mme Gaëlle Robert précise que ce doit être via le réseau du responsable de formation ou par mailing.

Caroline Decombat : demander un listing mail des pharmaciens d'officine auprès du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens AURA permettrait de diffuser largement l'information des formations continues dispensées à l'UFR.

Directrice Administrative : l'Ordre ne donnera pas ce type d'information. En outre, les responsables de formation n'ont pas le temps de diffuser l'information et ce n'est pas le rôle de l'administration.

Caroline Decombat suggère que cela soit effectué via le service de la formation continue (FC).

Mme la Directrice Administrative précise que la FC ne peut pas connaître tous les destinataires potentiels et que ce n'est pas son rôle de connaître le marché de ces formations. Elle souligne par ailleurs que certains pharmaciens demandent explicitement à ne plus recevoir de mails de formations proposées par l'UFR.

Philippe Ossédât propose une information via l'Union de Syndicats de Pharmaciens d'Officines.

Directrice Administrative : chacun peut trouver l'information sur le site internet de l'UFR.

Florence Caldefie-Chezet : possibilité par le biais des répartiteurs mais cela à un coût.

Tanguy Chapuis demande ce qui est fait en termes de formation concernant la vaccination.

Mme Chantal Savanovitch indique que tous les étudiants de 6ème année sont formés à la vaccination et une attestation est délivrée à tous les étudiants formés.

Cette formation n'est plus proposée en FC car la plupart des pharmaciens ont déjà été formés à l'administration des vaccins.

Chantal Savanovitch : la formation est dispensée uniquement en formation initiale. Elle précise que la formation à la prescription des officinaux déjà formés doit être réalisée par le même organisme de formation que celui qui a formé à l'administration des vaccins. Or, il est difficile de remobiliser tous les enseignants pour très peu de candidats en FC.

M. Tanguy Chapuis demande si le pharmacien peut former ses stagiaires. Mme Chantal Savanovitch indique que cela est possible pour le COVID mais pas pour tous les vaccins.

Cette formation est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4° - CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Mme Marie-Ange Civiale, Directeur des études, présente le calendrier universitaire. Elle précise des modifications en DFGSP2 : la présentation des UE a lieu le 24 juillet 2024 ; la journée d'accueil est prévue le 2 septembre 2024 et le 26 août 2024 est consacrée à une **mise** à niveau.

A noter au niveau du jury 1^{er} semestre - 2^{ème} chance de DFASP2 Industrie la semaine du 16 juin 2025 et non au niveau du 2^{ème} semestre.

Question/réponse

Elus étudiants : pourquoi les DFGSP et DFASP n'ont pas la même date de rentrée ? (DFGSP : 13 janvier ; DFASP 20 janvier).

Eric Debiton : qui décide des dates ?

Directrice Administrative : les dates ont été validées par les responsables pédagogiques (mail 20/04). La date du 20 janvier a fait l'objet d'une demande de la part des étudiants lors du conseil de perfectionnement du 2^{ème} cycle.

Marie-Ange Civiale précise qu'il n'y avait pas de représentant étudiant lors du conseil de perfectionnement de DFGSP.

Elus étudiants : demandent que la date de rentrée des DFGSP soit également le 20 janvier 2025 conformément à celle des DFASP.

Directrice Administrative : on garde ce qui est noté sur le calendrier.

Paul Rouzair : les élus du Conseil doivent faire remonter l'information aux élus étudiants du conseil de perfectionnement du 1^{er} cycle.

Mme le Doyen-Directeur indique que la journée mobile, commune à l'UFR de Médecine, sera le mardi 28 janvier 2025. Cette journée doit servir aux étudiants pour s'informer sur les possibilités de mobilité, en particulier à l'international.

David Balaÿssac : cette date est trop tardive. Une information sur les RI est préconisée chaque année.

Valérie Livrelli : le témoignage des étudiants qui sont déjà partis est intéressant.

David Balaÿssac : habituellement c'est programmé en octobre/novembre.

Directrice Administrative : le premier semestre ne permettait pas de libérer une journée.

Directrice Administrative : propositions pour les activités de cette journée mobile :

matin : manifestations sur les Relations Internationales - après-midi : manifestations sur la prévention (politique RS – développement).

Caroline Decombat : le risque c'est qu'aucun étudiant soit présent si cette journée n'est pas rendue obligatoire.

Elus étudiants : la rendre obligatoire que pour une seule promo.

Doyen : ce n'est pas réalisable.

Mme Caroline Decombat réprecise que tous les enseignements de la Licence Professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de Santé seront dispensés à l'UFR de Pharmacie.

Mme le Doyen-Directeur confirme que c'est effectivement le cas à partir de la rentrée 2024.

Catherine Felgines : DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie – les épreuves d'examens seront organisées en parallèle par les CFA dans leurs locaux respectifs.

Pierre Pradeleix : en ce qui concerne le Master SDM, il serait souhaitable d'avoir des dates d'examens plus précises.

Directrice Administrative : la version de septembre du calendrier universitaire sera plus complète.

Valérie Weber : le calendrier dépend également d'autres mentions de Master.

5° - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ Intervention de M. Philippe Ossédât, représentant du syndicat des Pharmaciens d'officines

30 mai 2024 : journée nationale, du mouvement de grève des pharmaciens d'officine sur les difficultés du réseau et leurs répercussions sur les patients, suivie à 95 % .

Cinq revendications transmises à l'Agence Régionale de Santé et à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

- Pénurie de médicaments
- Maillage territorial
- Dérégularisation de la vente en ligne des médicaments
- Revalorisation des actes
- Réforme des études de Pharmacie

La profession est très inquiète et compte sur le soutien des UFRs. Mme le Doyen-Directeur donne amplement son soutien.

Eric Debiton : les étudiants – futurs professionnels de santé – devraient être informés de tous ces problèmes.

Abris à vélos à destination des étudiants

- Parking d'entrée
- Doctorants : CRBC parking rdc
- Commande d'un nouvel abri à vélos (80 000 € - co-financement)

→ Commandes diverses

- Deux tables de ping-pong (installation à l'extérieur)
- Des transats (installation à l'extérieur (partie ombragée))

Question/réponse

Clara Yassine : l'aménagement comprendra-t-il également des tables afin d'éviter d'aller réviser à la bibliothèque universitaire lorsque la température y est trop élevée ?

Directrice Administrative : oui cela est prévu dans l'aménagement.

→ Sentier botanique

Marc Ferlut a été interrogé par une étudiante sur la plantation de plantes toxiques dans le sentier botanique.

Mme le Doyen précise que beaucoup de jardins botaniques possèdent des plantes toxiques.

→ Demande de Mme Caroline Decombat pour l'obtention d'un badge d'entrée sur une porte latérale du bâtiment des UFRs de Médecine et de Pharmacie.

Valérie Livrelli conforte cette demande car il y a une réelle perte de temps pour les personnels qui travaillent sur deux sites : hôpital, inserm...et les UFRs de Médecine et de Pharmacie).

Directrice Administrative : établir une demande de travaux. Elle rappelle que dans le cadre du plan Vigipirate « Universités attentats » ce type de demande n'est pas une priorité.

→ Date du prochain conseil de l'UFR : mercredi 10 juillet 2024

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.